



Article 29 Rapport ARDIAN France - 2024

Introduction

Le Groupe ARDIAN (ou « **ARDIAN** ») gère ou conseille 177 milliards de dollars d'actifs pour le compte d'organismes publics, d'institutions, de fonds de pension et d'investisseurs privés.

ARDIAN France, une des sociétés du Groupe ARDIAN, est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, dont le siège social est situé 20 Place Vendôme 75001 Paris, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 403 201 882 (ci-après « **ARDIAN France** » ou la « **Société** »).

Ce rapport concerne ARDIAN France et comprend les informations au niveau de l'entité correspondant aux exigences réglementaires de l'Article 29 de la Loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat et du décret d'application N0.2021-663.

La déclaration sur les incidences négatives principales (*Principle Adverse Indicators*, « **PAI** ») des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité au niveau de l'entité conformément à l'Article 4 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 (le « **Règlement SFDR** ») fait l'objet d'une publication distincte.

Les informations publiées au titre du présent rapport visent à rendre les pratiques extra-financières des acteurs financiers plus transparentes, en particulier concernant la prise en compte des risques climatiques et de biodiversité. Le présent rapport est effectué annuellement dans un format spécifique et son contenu est déterminé par la législation applicable.

A. Approche générale de la Société sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance

• Les engagements d'ARDIAN en matière de durabilité

Au cœur de la culture d'ARDIAN, se trouve un engagement à créer de la valeur qui soit durable. Notre rôle en tant qu'actionnaire et investisseur de long terme est de générer une croissance à la fois durable et partagée avec nos diverses parties prenantes.

La Sustainability est intégrée à l'ensemble des activités d'investissement, des opérations et des régions où opère ARDIAN France. En tant qu'investisseur dans l'économie réelle, ARDIAN contribue à la croissance d'entreprises résilientes et aide les sociétés existantes à mener une transformation positive. La Sustainability est à la fois un moyen de gérer les risques et un levier de création de valeur.

Depuis 2008, ARDIAN développe un vaste programme d'engagement Sustainability afin de créer des modèles d'entreprise performants qui produisent également des résultats mesurables pour la société et la planète. La démarche d'ARDIAN est détaillée dans sa Politique d'Investissement Responsable, formalisée en 2016 et mise à jour pour la dernière fois en mai 2025. Cette politique est disponible publiquement sur le site Internet d'ARDIAN.

ARDIAN France a défini les priorités suivantes pour son programme Sustainability au niveau du portefeuille d'investissement et de la société de gestion :

- investir dans la transition climatique ;
- investir pour des impacts positifs mesurables et pour la création de valeur ;
- investir pour une société plus juste.

En tant qu'investisseur responsable, ARDIAN France contribue à :

- intégrer les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le cycle d'investissement afin d'accompagner la transformation durable des entreprises, actifs et gérants en portefeuille et de renforcer leur résilience ;
- répondre aux attentes de nos investisseurs en matière de durabilité ;
- travailler avec nos parties prenantes internes et externes pour la mise en œuvre de notre stratégie Sustainability à travers les différentes activités d'ARDIAN et renforcer les connaissances et les compétences des équipes d'ARDIAN en matière de développement durable ; et

- collaborer avec nos pairs et l'industrie dans son ensemble, au travers de plusieurs coalitions et initiatives sectorielles pour promouvoir les meilleures pratiques ESG au sein de notre écosystème et tirer parti de notre expérience en la matière.
- **L'investissement responsable en pratique chez ARDIAN**

Pour promouvoir une intégration efficace des critères ESG dans le processus d'investissement, l'équipe Sustainability collabore avec les équipes d'investissement, les entreprises en portefeuille et les gérants en portefeuille tout au long du cycle d'investissement.

Les sections ci-dessous présentent le cadre général guidant l'intégration de l'ESG par ARDIAN au sein des différentes activités d'investissement, tout au long du cycle d'investissement. Toutefois, dans certains cas, ce cadre n'est pas appliqué, notamment pour :

- les véhicules utilisés principalement à des fins de structuration, tels que les véhicules de co-investissement ou de syndication ;
- les fonds plus anciens qui bénéficient d'un soutien ad hoc de l'équipe Sustainability en fonction des besoins, dans l'attente de la formalisation d'un process, ou qui sont en phase de liquidation et pour lesquels l'intérêt d'appliquer le cadre est limité.

Phase de pré-due diligence :

Un contrôle préliminaire est effectué pour éviter tout investissement dans des secteurs explicitement exclus par la Politique d'Investissement Responsable d'ARDIAN ou par les *side letters* des fonds.

Les secteurs d'exclusion comprennent :

- tabac : ARDIAN refuse d'investir dans l'industrie du tabac ;
- pornographie : ARDIAN refuse tout investissement dans la pornographie ;
- armes controversées : ARDIAN refuse d'investir dans des entreprises fabriquant et/ou distribuant des armes controversées. ARDIAN définit les armes controversées comme des armes ayant un impact disproportionné sur la population civile telles que les armes chimiques, les armes biologiques, les armes nucléaires, les mines antipersonnel et les bombes à sous-munitions ;
- charbon thermique : ARDIAN s'engage à éliminer progressivement tout investissement direct dans le charbon thermique d'ici 2030 dans les pays de l'UE / OCDE et d'ici 2040 dans le reste du monde et ;
- jeux d'argent et de hasard : ARDIAN refuse d'effectuer des investissements directs dans des sociétés dont l'activité principale consiste à exploiter des casinos, des établissements ou sites web de jeux d'argent et de hasard.

Due diligence :

L'équipe d'investissement réalise une analyse ESG (qui intègre les « risques de durabilité » au sens du Règlement 2019/2088 ainsi que les questions ESG plus larges, ensemble les « **enjeux ESG** ») lorsque cela est pertinent, avec le soutien de l'équipe Sustainability et de consultants ESG externes. Cette analyse tient compte de la stratégie du fonds ou du mandat ainsi que des caractéristiques de chaque opportunité d'investissement.

- Pour les investissements directs dans le Private Equity et les Real Assets et lorsqu'ARDIAN est majoritaire : l'équipe d'investissement effectue une analyse ESG d'un investissement potentiel afin d'identifier les enjeux ESG matériels et les axes d'amélioration qui pourraient être déployés pendant la période de détention. Cette analyse s'appuie sur les outils et les cadres d'analyse développés par l'équipe Sustainability.
- Pour les investissements directs dans le Private Equity et les Real Assets et lorsqu'ARDIAN n'est pas majoritaire et investi à côté d'un Sponsor principal : l'équipe d'investissement procède à une double évaluation des risques et des opportunités en matière de durabilité sur le sponsor principal et l'actif ou la société cible. Pour les opportunités en Co-investment et en Private Credit, l'analyse du sponsor peut s'appuyer sur les fiches d'évaluation ESG développées par ARDIAN qui évaluent les gérants en portefeuille, lorsqu'elles sont disponibles. L'analyse est également généralement complétée par les dossiers de due diligence du vendeur et éventuellement de l'acheteur, comprenant généralement des rapports de diligence commerciale, financière et juridique et

pouvant inclure un dialogue avec le sponsor principal ou l'équipe de direction de l'entreprise pour approfondir les questions ESG, lorsque des enjeux ESG sont identifiés.

- Pour les investissements en Secondaries et Primaries :
 - Pour les investissements primaires, afin d'encourager un alignement des intérêts, ARDIAN peut chercher à négocier des clauses dans des *side letters* afin d'interdire les investissements dans les secteurs exclus par la Politique d'Investissement Responsable d'ARDIAN ou la documentation des fonds. Pour les investissements primaires, afin d'évaluer la performance ESG d'un gérant, l'équipe Secondaries et Primaries a développé une matrice de notation composée de divers paramètres dont des critères ESG.
 - Pour les transactions secondaires, le portefeuille fait l'objet d'une analyse en transparence afin d'identifier l'exposition aux secteurs exclus par la Politique d'Investissement Responsable d'ARDIAN ou la documentation du fonds. Ensuite, l'équipe Secondaries et Primaries examine les engagements ESG des gérants à l'aide des fiches d'évaluation ESG développées par ARDIAN, lorsqu'elles sont disponibles, ou des engagements publics pris par le gérant tels que l'adhésion aux Principes d'Investissement Responsables des Nations-Unies (*United Nation supported Principle for Responsible Investment, UN PRI*).

Décision d'investissement

Une synthèse de l'analyse ESG est incluse dans les mémorandums d'investissement soumis au Comité d'Investissement, qui est responsable de la recommandation d'investissement. Si des enjeux ESG matériels pouvant avoir un impact significatif sur l'investissement sont identifiés lors de la phase de due diligence, un plan d'actions correctives peut être inclus dans un plan post-acquisition.

Lorsqu'une opportunité d'investissement est identifiée comme un potentiel investissement durable au sens du Règlement SFDR, le Comité Impact se réunit et effectue une revue des conclusions de l'analyse de due diligence. Le Comité Impact émet ensuite une opinion qui est incluse dans le mémorandum d'investissement. Cette opinion peut contenir des recommandations. Le Comité Impact réunit des membres de différentes équipes telles que l'équipe Sustainability, Compliance et Risk et il peut inviter des membres des équipes investissements en tant qu'observateur ou pour répondre à des questions, le cas échéant. Le Comité Impact est indépendant des équipes d'investissement. En 2024, le Comité Impact a été impliqué dans la revue de 8 opportunités d'investissement.

Période de détention :

L'équipe Sustainability d'ARDIAN coordonne le suivi des entreprises en portefeuille, des actifs, des propriétés et des gérants en collaboration avec l'équipe d'investissement.

- Pour les investissements directs dans le Private Equity et les Real Assets et lorsqu'ARDIAN est majoritaire :
 - L'équipe Sustainability effectue une revue annuelle de la performance ESG des sociétés et des actifs du portefeuille en coordination avec les équipes d'investissement. Certains actifs et sociétés peuvent être exclus, au cas par cas, au regard de spécificités commerciales identifiées par les équipes d'investissement. Cette revue annuelle participe à renforcer les efforts de collecte de données ESG d'ARDIAN ainsi que le dialogue avec les sociétés et les actifs du portefeuille. Elle peut inclure parmi ses résultats des plans d'action visant à aider les sociétés et les actifs à améliorer leur performance dans les domaines prioritaires identifiés. Les plans d'action sont mis à jour afin de favoriser l'alignement avec la stratégie des sociétés et des actifs du portefeuille. La fréquence des mises à jour varie en fonction des activités d'investissement. Les équipes d'investissement d'ARDIAN sont également en contact régulier avec les dirigeants des sociétés et actifs du portefeuille, ce qui favorise un suivi et un engagement continu sur la performance ESG.
 - Pour les investissements directs dans le Real Estate, une analyse ESG de la performance d'un actif est formalisée post-acquisition. L'équipe d'investissement, en association avec l'équipe Sustainability et des parties tierces (par exemple, les gestionnaires immobiliers, le gestionnaire d'installations), définit la stratégie de création de valeur de l'actif et spécifie les indicateurs clés de performance pour l'actif. La performance ESG de l'actif est évaluée sur une base annuelle pour suivre les progrès.
- Pour les investissements directs dans le Private Equity et les Real Assets et lorsqu'ARDIAN n'est pas majoritaire : l'équipe Sustainability suit les initiatives de développement durable des sociétés par le biais des conseils de surveillance, ou équivalent, lorsqu'ARDIAN est membre, d'un dialogue

actif avec les sponsors principaux ou la direction des sociétés, le cas échéant, et de la collecte annuelle des indicateurs de performance ESG auprès du sponsor principal ou de la société en portefeuille, au cas par cas.

- Pour les investissements en Secondaries et Primaries : un questionnaire propriétaire de suivi ESG est envoyé par ARDIAN annuellement aux gérants. Le questionnaire vise à évaluer les pratiques des gérants tant au niveau du processus d'investissement que de la société de gestion. Sur la base de leurs réponses, les gérants reçoivent une fiche d'évaluation individuelle incluant un score ESG et une fiche d'évaluation individuelle incluant un score Climat, les deux scores étant calculés selon une méthodologie de notation propriétaire d'ARDIAN. Les fiches d'évaluation présentent également un benchmark par rapport aux autres gérants qui ont répondu au questionnaire. Certains gérants bénéficient d'une session de restitution pour discuter des résultats et des possibilités d'amélioration.

Sortie (applicable pour les investissements directs)

À la sortie, ARDIAN prend en compte les intérêts à long terme des sociétés en portefeuille. En règle générale, les processus de sortie sont planifiés et mis en œuvre en accord avec la direction des sociétés. L'impact potentiel de la transaction sur les enjeux ESG peut être analysé dans l'évaluation des offres faites par les acheteurs, en plus des considérations financières. De plus, les équipes d'investissement peuvent effectuer une ESG Vendor Due Diligence (VDD), le cas échéant.

Pour les sociétés et actifs sous contrôle direct, sous certaines conditions, une partie des plus-values est redistribuée aux salariés des sociétés et actifs du portefeuille, en ligne avec la priorité donnée par ARDIAN au partage de la valeur au titre de ses engagements en tant qu'investisseur responsable.

• **Engagements publics et collaboration au sein de notre industrie**

Chez ARDIAN, nous pensons qu'il est essentiel de collaborer avec nos pairs et notre industrie à travers plusieurs initiatives pour promouvoir les meilleures pratiques ESG au sein de notre écosystème et capitaliser sur notre expérience en la matière.

La Société a notamment été l'un des premiers signataires des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI) en 2009.

Ces principes visent à encourager les acteurs financiers à intégrer les enjeux ESG au processus de prise de décision et de suivi de leurs investissements, et à valoriser l'effet positif de ces facteurs sur la performance des investissements.

En 2024, la Société a dépassé systématiquement les médianes d'industrie pour l'ensemble des modules renseignés :

- Policy Governance and Strategy: 92/100
- Indirect Private Equity: 98/100
- Direct Private Equity: 96/100
- Direct Infrastructure: 97/100
- Direct Real Estate: 97/100
- Private Credit: 97/100

En 2022, ARDIAN est devenu membre de l'initiative ESG Data Convergence Initiative, soutenue par l'ILPA (Institutional Limited Partners Association), une coalition de plus de 250 investisseurs et gérants travaillant dans le but d'aligner le secteur autour d'un ensemble d'indicateurs clés de performance ESG communs, de faciliter le *reporting* aux investisseurs et d'améliorer la transparence pour le secteur du non coté.

Initiatives liées au partage de la valeur

- Ownership Works : En décembre 2022, ARDIAN est devenu le premier partenaire européen de Ownership Works. Il s'agit d'une organisation américaine à but non lucratif qui s'associe à des entreprises et à des investisseurs pour offrir aux employés la possibilité de créer de la richesse au travail.

- Charte d'engagement de France Invest sur le Partage de la Valeur : En juin 2023, ARDIAN a signé cette charte en faveur du partage de la valeur avec les collaborateurs, et s'engage à prendre en compte le partage de la valeur dans ses investissements.

Initiatives liées à la diversité

- ILN : Depuis septembre 2019, ARDIAN est signataire de l'Investor Leadership Network (ILN), une plateforme collaborative pour les investisseurs intéressés par la durabilité et la croissance à long terme. ARDIAN a notamment été impliqué dans le volet diversité de l'ILN avec l'objectif d'accroître la diversité de genre dans les fonctions d'investissement et de gestion dans le secteur financier.
- ILPA : En décembre 2020, ARDIAN est devenu l'un des signataires fondateurs de l'initiative Diversity in Action de l'ILPA, s'engageant à prendre de nouvelles mesures concrètes pour faire progresser la diversité, l'équité et l'inclusion, tant au sein de son organisation que dans l'industrie en général.
- Level 20 : Depuis mars 2021, ARDIAN soutient également Level 20, une organisation à but non lucratif dédiée à l'amélioration de la diversité des genres dans le secteur européen du capital-investissement.
- Charte Parité France Invest : En 2020, ARDIAN a signé la Charte Parité France Invest. Cette initiative favorise la parité chez les acteurs du capital-investissement français et dans les entreprises qu'ils accompagnent.

Initiatives liées au climat

- Initiative Climat International : En 2015, ARDIAN a lancé l'Initiative Climat International (iC International) avec quatre autres sociétés de gestion françaises. Par cet engagement volontaire, ARDIAN s'engage à : (1) Reconnaître que les effets du climat sur l'économie présentent des risques et des opportunités ; (2) Intégrer les questions climatiques dans le processus d'investissement ; et (3) réduire les émissions de gaz à effet de serre des sociétés en portefeuille à participation majoritaire lorsque le sujet est matériel. Les PRI soutiennent iC International depuis 2018 et l'initiative compte aujourd'hui plus de 160 signataires dans le monde.
- OPPEF : En novembre 2020, avec quatre autres sociétés d'investissement privées mondiales, ARDIAN a fondé l'initiative One Planet Private Equity Funds (OPPEF) pour soutenir les membres des One Planet Sovereign Wealth Funds (OPSWF). Le cadre de l'OPSWF se concentre sur l'intégration des risques liés au changement climatique et l'investissement dans la transition vers une économie à faible émission de carbone.
- TCFD : En décembre 2020, ARDIAN a apporté son soutien à la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD). En déclarant publiquement son soutien à la TCFD et à ses recommandations, ARDIAN démontre son engagement à construire un système financier plus résilient grâce à la publication d'informations liées au climat.

Initiative liée à la nature

- OBC : En décembre 2023, ARDIAN a rejoint l'Organization for Biodiversity Certificates (OBC), une initiative qui vise à créer un outil opérationnel d'évaluation des impacts positifs locaux sur la biodiversité.

Reporting ESG aux investisseurs

Les canaux suivants sont utilisés par ARDIAN pour communiquer des informations ESG à ses investisseurs :

- Rapports semestriels et annuels de gestion des fonds
- Rapport UN PRI annuel de transparence et d'évaluation disponibles sur le site Internet d'ARDIAN
- Site web d'ARDIAN, qui contient une section Sustainability
- Rapport intégré : en 2023, ARDIAN a publié son premier rapport intégré fusionnant le rapport annuel d'activité et le rapport de développement durable d'ARDIAN. Ce document est disponible sur le site internet d'ARDIAN, ainsi que les rapports de développement durable publiés au cours des années précédentes et suivantes.
- Reporting réglementaire dans le cadre du Règlement SFDR : RTS (Normes Techniques de Réglementation) périodiques
- Assemblées générales annuelles (AGM)
- Appels individuels sur demande

B. Moyens internes déployés par l'entité

- **Équipe dédiée au développement durable**

A compter de juin 2025, l'équipe Sustainability est composée de dix spécialistes à temps plein (représentant 1,92% des ETP permanents d'ARDIAN France). L'équipe a également deux spécialistes basés aux Etats-Unis qui ne sont pas salariés d'ARDIAN France.

L'équipe Sustainability est chargée du développement et de la mise en œuvre de la stratégie Sustainability d'ARDIAN pour son portefeuille d'investissements et ses opérations. Capitalisant sur sa vaste expérience en matière de durabilité et d'investissement responsable, l'équipe dispose d'un large éventail de compétences techniques complémentaires (notamment sur le climat, la gestion des données, les réglementations ESG) pour renforcer la transformation du portefeuille, développer de nouvelles solutions d'investissement, créer de la valeur ajoutée pour les clients d'ARDIAN et partager des connaissances avec notre communauté de parties prenantes.

L'équipe Sustainability est organisée pour travailler de manière agile avec ses parties prenantes internes et externes. Elle travaille notamment en étroite collaboration avec les autres équipes d'ARDIAN pour soutenir l'intégration efficace de la stratégie Sustainability d'ARDIAN et a désigné des référents ESG pour les différentes stratégies d'investissement.

- **Prestataires externes**

ARDIAN consulte des experts externes dans le cadre d'analyses techniques telles que la Taxonomie européenne, les évaluations d'éligibilité et d'alignement et les trajectoires carbone. ARDIAN fait également appel à des fournisseurs de données externes lorsque les données ne peuvent pas être obtenues directement auprès des sociétés en portefeuille.

Au cours de l'année 2024, ARDIAN a fait appel aux services de 16 prestataires externes en matière de développement durable.

- **Gestion des données et outils dédiés**

Les données sont collectées directement auprès des sociétés en portefeuille et des gérants en portefeuille avec le soutien d'un conseil externe et via une plateforme de collecte de données dédiée. Le conseil externe est chargé d'effectuer un premier contrôle de la qualité et de la fiabilité des données. Ensuite, l'équipe Sustainability d'ARDIAN effectue un deuxième contrôle de qualité et de fiabilité et consolide ces dernières pour effectuer des analyses.

Pour le Real Estate, Ardian utilise le *Carbon Risk Real Estate Monitor* (CRREM), un programme financé par l'Union Européenne qui promeut la décarbonisation du secteur immobilier et qui est devenu un standard pour l'industrie, afin de suivre les objectifs d'émissions de carbone des actifs. Cet outil cartographie la trajectoire de réduction des émissions de carbone d'un actif, en tenant compte de son pays et de sa catégorie, et permet également d'identifier les initiatives de décarbonisation et les dépenses d'investissement (CAPEX) correspondantes.

- **Renforcer les compétences des équipes d'ARDIAN en matière de développement durable**

En 2024, ARDIAN France a également renforcé la formation de l'équipe RH en proposant à l'ensemble du pôle recrutement (composée de 4 personnes) une formation spécifique au recrutement de personnes en situation de handicap.

Concernant l'Inclusion et la Diversité, ARDIAN France a poursuivi ses efforts de formation en intégrant un module sur les biais et les stéréotypes dans le séminaire d'intégration destiné à l'ensemble des nouveaux arrivants. En France, en 2024, cela représente plus de 50 collaborateurs sensibilisés, et plus de 100 à l'échelle du Groupe ARDIAN.

De plus, en 2024, les nouveaux collaborateurs d'ARDIAN ont bénéficié d'une introduction au programme Sustainability d'ARDIAN et à son approche de l'investissement responsable lors du séminaire d'intégration.

Les équipes d'investissement bénéficient quant à elles de formations et de sessions d'information sur les sujets de développement durable notamment par le biais des plateformes Ardian University, Ardian Circle ou de sessions ad hoc de restitution des résultats des campagnes annuelles auprès des portefeuilles.

C. Approche de la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité

• Gouvernance du Groupe

ARDIAN Holding dispose d'une Direction Générale composée de :

- Dominique Senequier (Présidente et Fondatrice)
- Mark Benedetti (Directeur Général)
- Mathias Burghardt (Directeur Général Délégué)
- Vladimir Colas (Directeur Général Délégué)
- Jan Philipp Schmitz (Directeur Général Délégué)
- Nicolò Saidelli (Conseiller auprès de la Présidente pour la stratégie et les acquisitions)

Par ailleurs, ARDIAN dispose d'un Executive Committee.

L'Executive Committee se compose de la Direction Générale et des membres suivants :

- Thibault Basquin, Co-Head of Buyout
- Stéphanie Bensimon, Head of Real Estate
- François Jerphagnon, Head of Expansion
- Mark Brenke, Head of Private Credit
- François Touazi, Head of Investor Relations (MENA, South-East Asia, Africa et France) et Public Affairs
- Arnaud Chaleac, Co-Head of Group Finance – Head of Real Assets Debt
- Isabelle Strujan, Co-Head of Group Finance
- Anthony Vanden-Maagdenberg, Global Co-Head of Legal
- Laurent Fayollas, Deputy Head of Infrastructure
- Michael Ferragamo, Head of Global Compliance et Risk

• Gouvernance d'ARDIAN France

ARDIAN France dispose d'un Conseil de Surveillance et d'un Directoire.

Le Conseil de Surveillance est composé des membres suivants :

- Patrick Thomas (Président)
- Bernard Goury (Vice-Président)
- Caroline Ruellan
- Catherine Barthe

Le Directoire est composé des membres suivants :

- Mathias Burghardt, Président du Directoire d'ARDIAN France
- François Jerphagnon, Directeur Général d'ARDIAN France
- Thibault Basquin, Membre du Directoire d'ARDIAN France
- Stéphanie Bensimon, Membre du Directoire d'ARDIAN France
- Marion Calcine, Membre du Directoire d'ARDIAN France

- **Intégration des critères ESG par ARDIAN France**

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance sont pris en compte dans le cadre des décisions/habilitations du Directoire et du Conseil de Surveillance d'ARDIAN France, en lien avec les prérogatives d'ARDIAN France en tant que société de gestion.

Conformément à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, une déclaration de performance extra-financière doit être insérée dans le rapport de gestion lorsque le total du bilan ou le chiffre d'affaires dépasse 100 millions d'euros et le nombre de salariés excède 500. La Société ayant dépassé ces seuils au 31 décembre 2024, la déclaration de performance extra-financière de la Société a été intégrée dans le rapport de gestion de la Société.

La déclaration de performance extra-financière de la Société présente (i) le modèle d'affaires de la Société, (ii) les principaux risques sociétaux, (iii) les principaux risques liés à la mise en place de la Politique d'investissement responsable, (iv) les principaux risques liés au respect des réglementations ESG (Environnemental, Social et de Gouvernance), et (v) les principaux risques éthiques.

Depuis 2014, le Groupe ARDIAN a déployé une gouvernance sur les sujets de développement durable. En 2024, la composition et le nom du Comité Sustainability ont été révisés pour devenir le Sustainability Steering Group. Ce dernier est composé de quatre membres de l'Executive Committee du Groupe ARDIAN représentant les équipes d'investissement et des fonctions centrales. Ce Comité est un comité consultatif interne qui se réunit régulièrement pour accompagner le Groupe ARDIAN, notamment au regard de la stratégie globale de l'entreprise.

La Sustainability est intégrée dans les levées de fonds et des *reportings* sont adressés régulièrement aux investisseurs des fonds d'ARDIAN France sur les sujets d'investissement responsable. La liste des initiatives d'industrie auxquelles participe ARDIAN est disponible sur le site internet d'ARDIAN.

- **Comité Impact**

Dans une volonté de renforcer la gouvernance interne et d'atténuer les risques de non-conformité liés aux réglementations ESG un Comité Impact a été mis en place. Celui-ci est impliqué dans le processus de sélection des opportunités d'investissements durables au sens du Règlement SFDR. Le Comité Impact est indépendant des équipes d'investissement et du Comité d'Investissement.

- **Politique de rémunération d'ARDIAN**

Les grands principes de la politique de rémunération d'ARDIAN sont les suivants :

- Renforcer la stratégie, les objectifs, les valeurs et les intérêts à long terme d'ARDIAN
ARDIAN a pour objectif de fournir à ses clients des performances à long terme sur leurs investissements. Le CGNR (Comité de Gouvernance des Nominations et des Rémunérations) et le CPCD (Compensation, Personal and Career Development committee - Comité des rémunérations, du développement personnel et de carrière) veillent à ce que les pratiques de rémunération ne soient pas en contradiction avec cette stratégie.
- Assurer un lien entre les résultats, la rémunération et l'évaluation des performances
ARDIAN utilise une approche de rémunération liée à la performance pour récompenser les employés qui contribuent le plus au développement de l'entreprise, en tenant compte de leurs performances, de leur expérience et de leurs compétences. Les performances individuelles sont examinées dans le cadre du processus d'évaluation des performances, qui considère la manière dont les employés atteignent les objectifs quantitatifs et qualitatifs liés à leur fonction, et prend en compte les comportements individuels.
- Prévenir avec succès la prise de risque excessive
ARDIAN instaure un environnement de rémunération raisonnable et approprié et veille à ce que les employés ne soient pas encouragés à prendre des risques qui pourraient être jugés excessifs ou inappropriés. Dans ce contexte, ARDIAN prend en compte l'ensemble des risques (risques financiers, risques de durabilité, etc.) et l'ensemble des considérations de conformité.

- S'engager en faveur de la diversité hommes/femmes
Dans le cadre de sa politique d'Inclusion et de Diversité, ARDIAN s'engage à ne pas faire de discrimination en ce qui concerne le recrutement du personnel et l'évolution des rémunérations. Le Groupe effectue une analyse comparative annuelle et alerte les managers sur l'importance à apporter aux écarts de rémunération non justifiés entre les employés hommes et femmes.

D. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou des sociétés de gestion et sa mise en œuvre

- **Présentation de la stratégie d'engagement d'ARDIAN**

Investissements directs dans le Private Equity et les Infrastructures (actionnaire majoritaire ou minoritaire significatif)

Pendant la période de détention, l'équipe d'investissement entretient un dialogue avec les équipes de gestion des sociétés en portefeuille et suit l'évolution de leurs pratiques ESG. Par ailleurs, l'équipe d'investissement siège souvent au conseil de surveillance de ces sociétés, ce qui est un moyen de favoriser l'intégration des critères ESG et de diffuser les meilleures pratiques. Pour les stratégies d'investissement Buyout, Expansion et Infrastructure, l'équipe Sustainability réalise avec le soutien de l'équipe d'investissement et de consultants externes, des campagnes annuelles d'engagement Sustainability. Les résultats de ces campagnes annuelles permettent d'établir des recommandations et des objectifs dans des plans d'action pour aider les sociétés en portefeuille à améliorer leur performance ESG.

Real Estate

Après acquisition, l'équipe d'investissement et l'équipe Sustainability, en association avec les gestionnaires immobiliers et les gestionnaires d'installations, définissent la stratégie de création de valeur et précisent les critères d'amélioration ESG des actifs. En plus de guider les actifs immobiliers vers leurs trajectoires de décarbonation et dans l'utilisation de cadres propriétaires ou externes ou encore dans l'obtention de certifications telles que BREEAM, LEED ou Wired Score, l'équipe d'investissement s'assure que les plans stratégiques de rénovation tiennent compte de l'impact potentiel des actifs sur d'autres enjeux environnementaux tels que la biodiversité, l'eau, l'économie circulaire ou la pollution. Ce plan stratégique est mis en œuvre en collaboration avec le gestionnaire immobilier, le gestionnaire des installations, les locataires et les équipes Real Estate et Sustainability d'ARDIAN. La performance ESG de l'actif est évaluée chaque année par l'équipe d'investissement à l'aide de l'outil propriétaire ARDIAN Real Sustain pour suivre les progrès. ARDIAN Real Sustain est composé d'indicateurs clés de performance spécifiques au secteur de l'immobilier et vise à suivre la performance ESG conformément aux normes de l'industrie.

Co-Investment et Private Credit

ARDIAN a développé une approche sur mesure prenant en compte les spécificités de ces stratégies d'investissement, et le niveau d'accès à l'information. ARDIAN entretient un dialogue avec les sponsors qui sont responsables d'aider les sociétés du portefeuille à s'améliorer sur les enjeux ESG matériels. Lorsqu'ARDIAN siège au conseil de surveillance, l'équipe d'investissement peut utiliser cette instance pour promouvoir davantage l'intégration ESG dans le portefeuille. Ardian mène également une campagne annuelle de collecte de données ESG pour ces deux stratégies d'investissement.

En parallèle, ARDIAN a lancé son initiative ARDIAN Circle en 2021. Il s'agit d'une communauté de dirigeants et de décideurs des sociétés en portefeuille ouverte aux différentes stratégies d'investissement. ARDIAN Circle vise à faciliter les interactions entre pairs, à permettre la mise en réseau et à capitaliser sur l'intelligence collective pour concevoir des solutions concrètes qui soutiennent la transformation durable des sociétés en portefeuille tout en stimulant la création de valeur à long terme. Par le biais d'ARDIAN Circle, ARDIAN rencontre régulièrement des représentants du portefeuille pour discuter de solutions concrètes relatives aux enjeux de durabilité communs aux différentes sociétés du portefeuille.

Secondaries et Primaries

Parallèlement à un dialogue actif avec les gérants en portefeuille, un questionnaire propriétaire de suivi ESG a été développé par ARDIAN afin de les sensibiliser à l'ESG et d'évaluer les progrès au fil du temps. Ce questionnaire est envoyé chaque année aux gérants en portefeuille depuis 2011, afin d'évaluer les engagements Secondaries et Primaries. Les données de performance ESG sont ensuite stockées dans la base de données d'ARDIAN. Ces informations permettent également à ARDIAN d'établir un benchmark ESG pour les gérants. Les résultats de l'analyse sont pris en compte pour les potentiels futurs investissements. L'objectif final est d'encourager les gérants à favoriser l'intégration ESG dans les sociétés sous-jacentes. Un retour est effectué aux gérants ayant répondu au questionnaire, sous la forme de fiches d'évaluation ESG et Climat individuelles développées par ARDIAN et d'appels individuels si le gérant en fait la demande ou si cela est jugé nécessaire par ARDIAN.

- **Campagne d'engagement Sustainability**

Dans le cadre de sa stratégie d'engagement, ARDIAN entreprend une campagne annuelle d'engagement en faveur du développement durable qui consiste à collecter des données ESG auprès des sociétés et des actifs du portefeuille, à analyser ces données et à formuler des plans d'action pour promouvoir des améliorations, lorsque cela est jugé nécessaire.

Au moment de la publication, 203 sociétés/actifs du portefeuille et 246 gérants en portefeuille ont été couverts dans le cadre de la campagne d'engagement Sustainability couvrant la période de référence du présent rapport.

- **Politique de vote et d'engagement actionnarial et résultats en application des articles L533-22 et R533-16 du Code Monétaire et Financier**

En application des dispositions prévues aux articles L.533-22 et R.533-16 du Code Monétaire et Financier, ARDIAN France établit annuellement un rapport relatif à l'exercice des droits de vote attachés aux titres cotés sur un marché réglementé détenus par les fonds dont elle assure la gestion financière. La politique de vote et d'engagement actionnarial d'ARDIAN France décrit la manière dont sont suivis les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), par ailleurs, l'engagement d'intégrer des critères ESG est précisé dans la politique d'investissement responsable disponible sur le site internet.

- **Décisions sur la stratégie d'investissement**

ARDIAN n'a pris aucune décision stratégique à l'échelle de l'entreprise pour céder ou se désengager d'un secteur particulier en 2024.

E. Taxonomie européenne et énergies fossiles

Limites méthodologiques :

L'agrégation des taux d'alignement ou d'éligibilité avec la Taxonomie européenne ainsi que l'agrégation des PAI au niveau d'une entité restent encore des indicateurs récents qui pâtissent de leur manque de maturité notamment en termes de disponibilité de la donnée et de qualité de la donnée.

Les calculs afférents à la Taxonomie européenne présentés dans ce rapport ont été réalisés avec le soutien d'un prestataire externe.

Cette évaluation de l'alignement sur la Taxonomie européenne est fondée sur les informations communiquées par les sociétés en portefeuille comme l'exigent les dispositions de l'Article 19bis ou de l'Article 29bis de la Directive 2013/34/UE¹.

Afin d'identifier les sociétés du portefeuille soumises à ces obligations de *reporting*, ARDIAN France a demandé aux sociétés en portefeuille, dans le cadre de la campagne de collecte de données Sustainability 2024, de préciser si elles étaient soumises aux obligations de publications contenues dans l'Article 8 règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088.

Les calculs se fondent ainsi sur les données publiées par les sociétés en portefeuille dans leur rapport annuel. Certaines entreprises ont également pu publier dans leur rapport annuel des données de manière volontaire.

Les données communiquées par les sociétés en portefeuille concernant l'alignement et l'éligibilité avec la Taxonomie européenne font l'objet d'une amélioration constante. Au total, seules cinq sociétés en portefeuille ont fourni des informations.

ARDIAN France a également procédé aux calculs des taux d'alignement et d'éligibilité pour certains de ses actifs immobiliers avec le soutien d'un prestataire externe. Ces données sont également incluses dans les taux d'alignement et d'éligibilité présentés dans ce rapport.

Au 31 décembre 2024, la part des investissements d'ARDIAN France qui sont affectés à des activités alignées sur la Taxonomie européenne est la suivante² :

	Sur la base du chiffre d'affaires (%)	Sur la base des dépenses d'investissement (%)
Total	2,53	3,41
(1) Atténuation du changement climatique	2,52	3,41
(2) Adaptation au changement climatique	-	-
(3) Utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines	-	-
(4) Transition vers une économie circulaire	<1	-
(5) Prévention et réduction de la pollution	<1	-
(6) Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes	-	-

La part des investissements d'ARDIAN France qui sont affectés à des activités éligibles mais non alignées à la Taxonomie européenne, indépendamment de l'objectif environnemental, est de 0,75% sur la base du chiffre d'affaires et de 1,30% sur la base des dépenses d'investissement pour 2024³.

La part des encours dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles a été déterminée selon la méthodologie définie par l'Annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission. La part des investissements dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles d'actifs est de 5,94%⁴ pour ARDIAN France en 2024. La part d'investissement dans des actifs

¹ Dans les cas où la transposition de ces dispositions ne serait pas effective, les sociétés en portefeuille peuvent encore être soumises aux dispositions applicables antérieures, contenues dans la directive 2014/95/UE du Parlement européen et du Conseil. Les informations publiées en vertu des dispositions antérieures ont également été prises en compte dans le calcul des taux d'alignement et d'éligibilité avec la Taxonomie européenne présentés dans ce rapport.

² Afin d'éviter une surpondération des indicateurs, les fonds nourriciers gérés par ARDIAN France qui investissent dans des fonds maîtres également gérés par ARDIAN France, ont été exclus.

³ *Ibid.*

⁴ Ce chiffre est basé sur les données communiquées dans le cadre du rapport intitulé « Principal Adverse Impact Statement_Ardian France_2024 » disponible sur le site internet d'ARDIAN dans l'onglet Sustainability Regulatory Information.

immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles est de 0%⁵ pour ARDIAN France en 2024. Les taux de couverture pour ces deux indicateurs s'élevèrent à 70% et 100%, respectivement.

F. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des Articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et, le cas échéant, pour les produits financiers dont les investissements sous-jacents sont entièrement réalisés sur le territoire français, la stratégie nationale bas carbone mentionnée à l'article L. 222-1 B du code de l'environnement

- L'approche d'ARDIAN en matière de climat

Chez ARDIAN, la transition climatique a été définie comme une priorité clé du programme Sustainability. ARDIAN est engagé dans la transition climatique depuis 2015, date à laquelle ARDIAN a cofondé l'Initiative Climat International et évalué pour la première fois son empreinte carbone au niveau de la société de gestion (hors investissements). Au fil des années, ARDIAN a entrepris un certain nombre d'initiatives au niveau de la société de gestion et du portefeuille et a rejoint des initiatives de premier plan pour traiter la gestion des risques et opportunités climatiques dans l'industrie. En 2021, ARDIAN s'est engagé à éliminer progressivement tout investissement direct dans le charbon thermique d'ici 2030 dans les pays de l'UE / OCDE et d'ici 2040 dans le reste du monde. ARDIAN n'a pas formalisé d'engagement concernant l'élimination progressive des hydrocarbures non conventionnels⁶ de son portefeuille car l'exposition d'ARDIAN est considérée non significative. Sur la base d'une analyse réalisée en 2025 sur des données de 2024, ARDIAN n'a généralement pas d'exposition au charbon thermique pour les investissements directs, et pour les investissements indirects l'exposition est généralement limitée (généralement <1% des actifs sous gestion pour les fonds suivis, sur la base des données disponibles).

Approche climat au niveau des investissements

ARDIAN vise à prendre en compte les risques et opportunités liés au changement climatique dans ses activités d'investissement. Cette approche est adaptée aux spécificités de chaque activité en termes d'accès à l'information, des leviers d'amélioration et selon le rôle d'ARDIAN dans la transaction.

Lorsque les considérations liées à l'empreinte carbone d'une entreprise sont identifiées comme matérielles, elles sont intégrées à l'évaluation de due diligence. Pendant la phase de due diligence, les équipes d'investissement disposent d'un outil propriétaire pour identifier les éventuels risques climatiques afférant à une opportunité d'investissement.

Tout au long de la période de détention, ARDIAN collecte des indicateurs en lien avec le climat tels que les émissions de gaz à effet de serre Scope 1, 2 et 3 des entreprises. Lorsque les considérations liées à l'empreinte carbone d'une entreprise sont matérielles et que l'entreprise est soumise à la campagne annuelle d'engagement Sustainability d'ARDIAN, ARDIAN assiste l'entreprise afin de mesurer ses émissions et d'atténuer son exposition aux risques climatiques, y compris à travers la réduction de ses émissions. Des actions peuvent être incluses dans la feuille de route d'une entreprise et sont développées conjointement avec la direction de cette dernière.

La couverture d'ARDIAN en matière d'évaluation de l'empreinte carbone des sociétés en portefeuille et des actifs dans lesquels il détient une participation majoritaire est supérieure à 80%.

⁵ Ce chiffre est basé sur les données communiquées dans le cadre du rapport intitulé « Principal Adverse Impact Statement_ARDIAN France_2024 » disponible sur le site internet d'ARDIAN dans l'onglet Sustainability Regulatory Information.

⁶ ARDIAN définit les hydrocarbures non conventionnels par référence aux sociétés figurant sur la liste mondiale des sociétés pétrolières et gazières aux fins de la présente déclaration : [\[Link\]](#)

ARDIAN peut faire appel à des consultants externes ou réaliser elle-même une analyse de la trajectoire climatique d'un actif afin de déterminer les éventuels écarts entre le niveau des émissions de gaz à effet de serre de cet actif et l'alignement de sa trajectoire avec les objectifs de l'Accord de Paris dans le cadre de la campagne annuelle d'engagement Sustainability. L'analyse de la trajectoire se base sur des approches dites basée sur la science (Science based). Bien qu'ARDIAN vise à couvrir le plus grand nombre d'actifs à travers la campagne annuelle d'engagement Sustainability ainsi qu'en termes d'analyse de trajectoire climatique, certaines entreprises ou actifs en portefeuille peuvent être exclus dans certains cas.

En parallèle des actions visant à réduire sa contribution au changement climatique, ARDIAN a également engagé des actions pour mieux apprécier l'exposition de son portefeuille d'investissements aux risques physiques, notamment en généralisant les analyses de scénarios climatiques pour ses activités Buyout, Expansion, Infrastructure et Real Estate.

Pour l'activité Secondaries et Primaries, ARDIAN suit les pratiques des gérants en lien avec le climat, à la fois au niveau de la société de gestion et au niveau des investissements, par le biais du questionnaire de suivi ESG d'ARDIAN. ARDIAN effectue un retour et émet des recommandations d'amélioration aux gérants lorsque cela est pertinent.

Les informations concernant nos efforts en termes d'atténuation du changement climatique sont consolidées et communiquées aux investisseurs de manière annuelle par le biais des rapports de gestion des fonds.

Approche climat au niveau de la société de gestion

- **Empreinte carbone d'ARDIAN France**

Le Groupe ARDIAN effectue annuellement l'évaluation de son bilan carbone avec un premier bilan mené en 2016 sur les données de 2015. Cette évaluation englobe les catégories d'émissions matérielles (à l'exclusion des investissements des fonds, traités séparément) et s'appuie sur la méthodologie GHG Protocol. Les résultats servent de référence pour orienter la mise en place d'actions de réduction. Selon les dernières données disponibles couvrant la période de référence du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, l'effectif ARDIAN France au 31 décembre 2024 était de 522 salariés, soit une empreinte de 9,9 tCO₂e/ETP. L'empreinte carbone des participations est gérée par un processus distinct, notamment dans le cadre du *reporting* SFDR, et n'est pas intégrée dans l'empreinte globale communiquée.

Pour cette même période de référence (du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024), les émissions directes et liées aux consommations d'énergie (scope 1&2) s'élèvent à 3% de l'empreinte carbone d'ARDIAN France. L'évolution des chiffres par rapport aux *reporting* précédents (2022) s'explique à la fois par la reprise du voyage aérien post COVID 19 et l'élargissement du périmètre de *reporting*, notamment l'inclusion de émissions associées à l'événementiel. La mobilité des collaborateurs avec les achats de biens et services représentent les principaux postes d'émissions (88%). Un travail sur la politique liée aux voyages a été réalisé en 2024 dans le but d'identifier les actions permettant de réduire les émissions liées à la mobilité, en particulier les déplacements en avion et devrait aboutir à la définition d'une politique dédiée à court terme (horizon 2025-2026).

- **Stratégie climat d'ARDIAN**

ARDIAN a initié un projet qui utilise une méthodologie fondée sur la science afin de modéliser la trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre qu'ARDIAN visera à suivre afin de contribuer à l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris. Cette analyse a permis d'avoir une compréhension détaillée des actions à prendre chaque année afin de contribuer à limiter l'augmentation globale des températures à 1.5°C au-dessus des niveaux préindustriels.

ARDIAN développe en parallèle une stratégie climat dans le but de formaliser une stratégie holistique incluant des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et des objectifs quantitatifs au niveau de la société de gestion et pour ses activités d'investissement. La stratégie climat d'ARDIAN est un projet de long-terme et les conclusions sont en cours de finalisation. Les éléments préliminaires de

réponse aux obligations d'information énumérées au 6° du III de l'article D. 533-16-1 du Code monétaire et financier, seront communiqués une fois la stratégie validée.

G. Stratégie d'alignement sur les objectifs à long terme en matière de biodiversité

Les risques liés à la biodiversité et les impacts associés peuvent être des considérations importantes pour les investissements d'ARDIAN et le secteur financier dans son ensemble.

Intégration des risques liés à la biodiversité dans la phase de due diligence

Au même titre que les autres enjeux ESG, la biodiversité est prise en compte lors de l'analyse des risques de durabilité pour l'Infrastructure, le Buyout et l'Expansion, lorsqu'ils sont identifiés comme des risques importants. Ces risques sont intégrés dans le processus décisionnel et suivis, lorsqu'ils sont matériels, pendant la période de détention des investissements.

Des indicateurs quantitatifs et qualitatifs supplémentaires peuvent être analysés lors de la phase de due diligence et pendant la période de détention par le biais des rapports annuels. Les éléments pris en considération peuvent inclure, à titre d'exemple, les études environnementales réalisées par les sociétés en portefeuille et les plans de gestion associés pour éviter ou atténuer les impacts sur la biodiversité.

Gestion des risques liés à la biodiversité pendant la période de détention

- Au niveau de la société de gestion, et pour certains fonds dans le cadre des stratégies d'investissement Buyout, Expansion, Infrastructure, Growth, Semiconductor, Private Credit, et Co-Investment ARDIAN collecte des données au niveau des sociétés en portefeuille afin de calculer l'indicateur PAI n°7 du Règlement SFDR : Part des activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité. Les zones sensibles sur le plan de la biodiversité concernées sont le réseau des zones protégées Natura 2000, les sites du patrimoine mondial de l'Unesco et les zones clés pour la biodiversité (ZCB) visées à l'Annexe II, Appendice D, du règlement délégué (UE) 2021/2139 de la Commission. Pour 2024, la part des activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de biodiversité pour ARDIAN France est de 0,25%. Le taux de couverture de cet indicateur s'élève à 67%⁷.

L'exercice de cartographie mentionné ci-dessus et réalisé par ARDIAN, suit les recommandations de l'étape « *Locate* » de l'approche LEAP de la Taskforce on Nature-related Financial Disclosures (TNFD). Cette approche comprend quatre phases : Localiser, Estimer, Evaluer et Préparer, pour identifier et évaluer les dépendances, les impacts, les risques et les opportunités liés à la nature. Cette évaluation a été réalisée en interne et appuyée par un outil Saas d'analyse des risques climat et biodiversité (Altitude d'Axa Climate). À la suite de la cartographie du portefeuille, une méthodologie interne propriétaire a été élaborée pour identifier et hiérarchiser les sites dans les stratégies d'investissement couvertes par l'analyse.

Pour compléter cette évaluation, l'évaluation biodiversité a été consolidée avec une évaluation des ressources en eau conformément à l'indicateur PAI n°8 du tableau 2 de l'Annexe I du règlement délégué (EU) 2022/1288 : Exposition aux zones de stress hydrique élevé, à l'aide de l'outil en ligne Aqueduct du World Resources Institute (WRI). Pour 2024, la part des investissements dans des sociétés implantées

⁷ Ce chiffre est basé sur les données communiquées dans le cadre du rapport intitulé « Principal Adverse Impact Statement_ARDIAN France_2024 » disponible sur le site internet d'ARDIAN dans l'onglet Sustainability Regulatory Information.

dans des zones de stress hydrique élevé et n'appliquant pas de politique de gestion de l'eau d'ARDIAN France est de 62,76%. Le taux de couverture de cet indicateur s'élève à 61%⁸.

En 2024, conformément à son objectif d'augmentation de la couverture d'analyse, le périmètre a été étendu aux entreprises en portefeuille des fonds Semiconductor et Co-Investment.

- Pour l'activité Secondaries et Primaries, ARDIAN suit les pratiques et les initiatives des gérants en portefeuille en matière de biodiversité, tant au niveau de la société de gestion que des investissements, grâce à son questionnaire annuel de suivi ESG.

En décembre 2023, ARDIAN a rejoint l'Organisation des certificats pour la biodiversité (OBC), une initiative qui vise à créer un outil opérationnel d'évaluation des impacts positifs locaux sur la biodiversité. En 2024, Ardian a participé au groupe de travail Biodiversité de France Invest, qui vise à échanger les bonnes pratiques entre pairs sur des sujets tels que l'intégration de la biodiversité lors de la due diligence, l'accompagnement des entreprises du portefeuille pendant la période de détention, le recensement des outils disponibles sur le marché.

ARDIAN n'évalue actuellement pas le respect des objectifs énumérés dans la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), adoptée le 5 juin 1992 et n'utilise pas d'indicateur d'empreinte biodiversité. ARDIAN aura pour objectif de développer un cadre pour la biodiversité d'ici 2026. Pour éviter toute ambiguïté, ARDIAN évalue et continuera d'évaluer les risques liés à la biodiversité dans le cadre de son évaluation plus large des risques liés à la durabilité dans le cadre de son processus d'investissement, comme décrit plus en détail dans ce document.

⁸ Ce chiffre est basé sur les données communiquées dans le cadre du rapport intitulé « Principal Adverse Impact Statement_ARDIAN France_2024 » disponible sur le site internet d'ARDIAN dans l'onglet Sustainability Regulatory Information.

H. Approche de la prise en compte des critères de qualité environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la gestion des risques, y compris les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité

- **Évaluation et gestion des risques (première ligne de contrôle)**

Chez ARDIAN, les risques ESG sont intégrés dans le processus d'investissement avec une approche sur mesure en fonction de la stratégie d'investissement.

Les risques en matière de durabilité sont principalement évalués, suivis et gérés au niveau des investissements par l'intégration des risques de durabilité dans le processus de due diligence et de décision d'investissement, puis par un suivi continu pendant la période de détention.

Au cours de la phase de pré-investissement, l'équipe d'investissement analyse si l'entreprise ou le fonds est exposé à un secteur répertorié dans la liste des restrictions d'investissement d'ARDIAN ou dans la documentation du fonds telle que les *side letters*. En cas d'exposition, la due diligence est interrompue.

Pour chaque investissement, nous suivons une approche d'investissement disciplinée afin de nous assurer que les risques et les opportunités sont analysés. Les équipes d'investissement sont responsables de la due diligence ESG afin de bien comprendre la société, l'actif ou le fonds, son marché, son environnement et d'identifier tout risque potentiel qui pourrait survenir pendant la période de détention.

L'étendue des risques de durabilité pris en compte est déterminée sur la base de variables telles que la stratégie du fonds, le(s) secteur(s) d'investissement et la géographie des investissements potentiels. L'évaluation des risques de responsabilité juridique, y compris ceux associés aux controverses en matière de durabilité, peut faire partie de la due diligence menée par ARDIAN. En particulier, les risques liés au changement climatique et à la biodiversité peuvent être pris en compte lors de la due diligence. Lorsque des risques de durabilité sont identifiés dans le cadre de ce processus, ARDIAN peut inclure des processus de remédiation ou de gestion des risques dans ses plans d'action pour les sociétés en portefeuille.

Pendant la période de détention, un dialogue continu avec les sociétés du portefeuille et les gérants en portefeuille ainsi qu'un suivi ESG annuel du portefeuille permettent à ARDIAN d'identifier et d'atténuer les risques ESG potentiels. Les données (y compris les données des indicateurs PAI, le cas échéant) sont collectées dans le cadre des campagnes d'engagement Sustainability d'ARDIAN auprès des sociétés en portefeuille de manière annuelle.

Pour plus d'informations, se référer à la section consacrée à l'intégration ESG dans le processus d'investissement (p.3-5).

- **Plan d'action pour réduire l'exposition aux risques ESG**

Comme décrit dans la section « Évaluation et gestion des risques » ci-dessus, ARDIAN cherche à identifier les principaux risques ESG de son portefeuille dans le cadre du processus d'investissement. Pour les fonds directs, ARDIAN intègre l'atténuation des risques ESG dans les plans d'actions réalisés à l'issue de la campagne d'engagement Sustainability, dans le but de réduire l'exposition d'ARDIAN à ces risques ESG.

En outre, ARDIAN a identifié le risque climatique comme un point clé à prendre en compte (veuillez consulter la sous-rubrique « Gestion des risques liés au climat » ci-dessus pour plus de détails).

- **Cadre de gestion des risques et gouvernance (deuxième ligne de contrôle)**

ARDIAN dispose d'une équipe indépendante de gestion des risques. Le champ d'action et les responsabilités de l'équipe de gestion des risques sont définis dans la politique de gestion des risques. L'équipe Risk est responsable de la gestion des risques au niveau de la société de gestion et au niveau des fonds. L'équipe Risk agit en tant que deuxième ligne de contrôle avec l'équipe Compliance.

L'équipe Risk est rattachée à un membre de l'Executive Committee d'ARDIAN et communique les enjeux liés aux risques aux divers organes d'ARDIAN par le biais de rapports officiels, y compris des rapports réguliers au Comité de Conformité, Contrôle Interne, des Risques et d'Audit (CCIRA) au niveau du groupe.

- **Cadre de gestion des risques de la société de gestion**

L'équipe Corporate Risk est chargée de la gestion des risques des entités du Groupe et notamment celui d'ARDIAN France. Elle a élaboré une stratégie globale qui adresse les risques spécifiquement identifiés pour nos entités et intègre également les risques de durabilité. Ce cadre renforcé est soutenu par une taxonomie des risques, incluant désormais un catalogue détaillé des risques de durabilité, garantissant ainsi une approche proactive de ces derniers.

Les risques de durabilité sont évalués tant dans la cartographie des risques que dans le processus d'identification des risques émergents qui sont mis à jour annuellement. Ces évaluations impliquent des discussions approfondies et une analyse documentaire pour identifier ces risques.

Les risques de durabilité sont évalués pour déterminer s'ils sont actuels, c'est-à-dire déjà présents et ayant un impact, ou émergents, c'est-à-dire susceptibles de se manifester à l'avenir. Ils sont classés selon leur nature endogène (internes à l'entité) ou exogène (externes à l'entité). La fréquence d'apparition des risques est réévaluée chaque année, permettant de déterminer si leur occurrence est en hausse, en baisse ou stable. Les risques identifiés sont ensuite évalués en fonction de leur impact potentiel et de leur probabilité d'occurrence qui déterminent ensemble un niveau de vulnérabilité globale. L'intensité des risques est évaluée selon une gradation allant de très faible à élevée. Les risques sont analysés en fonction de leur horizon temporel, qu'ils soient à court, moyen ou long terme. Cette approche globale garantit que les principaux risques auxquels chaque entité est confrontée, y compris les risques de durabilité, sont systématiquement évalués et gérés efficacement.

Lorsqu'elle identifie une exposition particulière à un risque, l'équipe Corporate Risk peut proposer des recommandations pour améliorer le processus opérationnel et atténuer ce risque. Des plans d'actions sont ensuite élaborés et mis en œuvre pour éviter la récurrence de ces risques, avec la mise en place de contrôles de second niveau pour surveiller l'efficacité des contrôles associés aux principaux risques y compris aux risques de durabilité, dans l'ensemble de l'organisation.

- **Description des risques liés à la durabilité**

Cette approche d'intégration des risques de durabilité dans le cadre de gestion des risques témoigne de l'adhésion d'ARDIAN aux exigences réglementaires et d'une approche de la gestion responsable des risques.

Les risques de durabilité ont été ajoutés aux taxonomies des risques d'ARDIAN France et des fonds. La taxonomie CRM comprend les risques de durabilité suivants :

- Risques environnementaux : Risques résultant d'événements environnementaux, des lois et des réglementations relatives aux questions environnementales ou de l'impact d'une société sur l'environnement qui pourraient entraîner un risque financier, réputationnel ou juridique.
 - Risque physique lié au changement climatique : Risques potentiels liés aux dommages physiques des opérations des entités (par exemple: les bureaux) en raison de risques physiques aigus (par exemple: des événements météorologiques extrêmes tels que les ouragans, les inondations) et/ ou de risques physiques chroniques (par exemple, l'augmentation des

températures, la montée du niveau de la mer), entraînant des impacts économiques et opérationnels sur les activités commerciales.

- Risque de transition lié au changement climatique : Risque lié à de nouvelles conditions économiques, politiques, technologiques ou de marché, ainsi qu'à la prise de conscience croissante des parties prenantes. Il s'agit de la perte financière qu'une entité peut subir, directement ou indirectement, en raison du processus d'adaptation à une économie à faible émission de carbone et plus durable sur le plan environnemental.
- Risques de non-conformité ayant trait à des obligations environnementales : Risque de contentieux ou d'engagement de la responsabilité juridique lié à la non-conformité aux réglementations environnementales, ainsi qu'aux impacts des activités de la société sur l'environnement.
- Risques sociaux : Risques découlant de questions liées aux droits des personnes, à l'intégration sociale, à l'inégalité sociale ou aux relations de travail qui pourraient entraîner des risques financiers ou de réputation.
- Risques de gouvernance : Risque découlant de problèmes de gouvernance résultant de processus ou de structures décisionnelles inadéquats, d'une conduite illégale ou contraire à l'éthique.

- **Cadre de gestion des risques des fonds**

L'équipe « Fund Risk » est responsable de l'identification, de l'évaluation, du suivi et du *reporting* des risques au niveau des fonds. L'équipe assiste à tous les comités d'investissement et de valorisation et soutient les équipes d'investissement (ex-post) en signalant les principaux risques susceptibles d'affecter les fonds et les mandats.

Le cadre de gestion des risques au niveau des fonds couvre les risques financiers et non financiers, et pour les fonds relevant des régimes Articles 8 et 9 du règlement SFDR les risques liés à la durabilité. Les risques identifiés sont mesurés, contrôlés et évalués périodiquement.

I. Liste des produits financiers visés aux Articles 8 et 9 du Règlement SFDR

En ligne avec la Politique d'Investissement Responsable d'ARDIAN, ARDIAN intègre les critères ESG au moyen en utilisant une approche sur mesure en fonction de la stratégie d'investissement et des spécificités du fonds.

Cette section établit ci-dessous la liste des produits, gérés par ARDIAN France, relevant des régimes Article 8 et Article 9 du Règlement SFDR au 31 décembre 2024.

Fonds Article 8

- ARDIAN BUYOUT FUND VII A S.L.P.
- ARDIAN BUYOUT FUND VII B S.L.P.
- ABF VII 1 S.L.P.
- ABF VII CO-INVEST 1
- ARDIAN BUYOUT FUND VII PIII CO-INVEST
- ARDIAN BUYOUT FUND VII ADELE CO-INVEST
- ABF VII NEW JERSEY S.L.P.
- ARDIAN CO-INVEST PE DESJARDINS
- ARDIAN BUYOUT FUND VII MISTRAL CO-INVEST
- ARDIAN BUYOUT FUND VII ADONIS CO INVEST S.L.P.
- ABF VII BALZAR CO-INVEST S.L.P.
- ARDIAN SEMICONDUCTOR S.L.P.
- ARDIAN Buyout Fund VIII – Tax
- ARDIAN Buyout Fund VIII - Non-Tax
- ARDIAN EXPANSION FUND VI
- ARDIAN EXPANSION SYCLEF CONTINUATION FUND S.L.P.

- ARDIAN CO-INVESTMENT FUND VI EUROPE
- ARDIAN CO-INVESTMENT FUND VI NORTH AMERICA
- ARDIAN CO-INVESTMENT FUND VI GLOBAL
- ARDIAN Global Co-Investment - 2025 Compartment
- ARDIAN GROWTH III S.L.P.
- MD PRIVATE DEBT C4 S.L.P.
- ARDIAN SURAVENIR PRIVATE DEBT S.L.P.
- ARDIAN PRIVATE CREDIT V JPY FEEDER S.C.SP, SICAV-RAIF
- ARDIAN PRIVATE CREDIT V S.C.S., SICAV-RAIF
- ARDIAN PRIVATE CREDIT V (GBP) S.C.S., SICAV-RAIF
- ARDIAN CREDIT PYRAMIDE S.C.S., SICAV-RAIF
- ARDIAN PRIVATE CREDIT VI S.C.Sp., SICAV-RAIF
- ARDIAN PRIVATE CREDIT VI JPY Feeder S.C.Sp., SICAV-RAIF
- ARDIAN PRIVATE CREDIT VI (GBP) S.C.Sp., SICAV-RAIF
- ARDIAN PRIVATE CREDIT VI Levered (USD) S.C.Sp., SICAV-RAIF
- ASF IX INFRASTRUCTURE MAIN SCSp., SICAV-RAIF
- ASF SAS S.C.Sp., SICAV-RAIF
- ASF IX INFRASTRUCTURE EURO FEEDER SCSp., SICAV-RAIF
- ARDIAN AMERICAS INFRASTRUCTURE FUND V S.C.S, SICAV-RAIF
- ARDIAN AMERICAS INFRASTRUCTURE FUND V EURO FEEDER S.C.S.
- ARDIAN INFRASTRUCTURE TSH FUND
- TSH FEEDER 2 S.C.S., SICAV-RAIF
- ARDIAN INFRASTRUCTURE FUND VI S.C.S., SICAV-RAIF
- ARDIAN INFRASTRUCTURE FUND VI B S.C.S., SICAV-RAIF
- ARDIAN INFRASTRUCTURE FUND VI FEEDER S.C.A., SICAV-RAIF
- ARDIAN INFRASTRUCTURE FUND VI FEEDER SWF S.C.A., SICAV-RAIF
- ARDIAN INFRASTRUCTURE DEBT FUND
- ARDIAN ACCESS SOLUTION
- ARDIAN REAL ESTATE EUROPEAN FUND II S.C.S, SICAV-SIF
- SEGUIN FUND
- ARDIAN REAL ESTATE DEBT FUND COMPARTIMENT 1
- ARDIAN REAL ESTATE DEBT FUND COMPARTIMENT 2
- ARDIAN EUROPEAN STUDENT HOUSING EVERGREEN FUND S.C.A., SICAV-RAIF

Fonds Article 9

- ARDIAN Clean Energy Evergreen Fund S.C.A., SICAV-RAIF
- ARDIAN Real Estate European Fund III S.C.A., SICAV-SIF

Ces fonds représentaient 39,69% des encours d'ARDIAN France au 31 décembre 2024.